

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 18

Nombre de suffrages : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme BERNARD Anita

Date de convocation
02/07/2025

Date d'affichage
02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Procuration(s) :

Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. BERNARD Ludovic, Mme RAVAUD Céline donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BERNARD Anita

Etai(ent) absent(s) :

Mme YVAI NURDIN Adeline

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DUBIN Nathalie, M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude, Mme RAVAUD Céline, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BITEAU Alexandra

Numéro interne de l'acte : D18_07_2025**Objet : DIVERS****Demande de participation pour des frais de formation**

Monsieur le Maire indique que les agents techniques, ont bénéficié d'une formation habilitation électrique BE BS de 2 jours organisée les 27 et 28 mai 2025 en lien avec la société SAFE.

Cette formation accueillait aussi 3 agents techniques de la Commune de Pouzauges et 2 agents techniques de la commune de Saint-Mesmin.

Il a été convenu que la Commune de Sèvremont supporterait les frais relatifs à cette formation auprès de la société SAFE et qu'une demande de remboursement serait adressée aux Communes de Pouzauges et de Saint-Mesmin au vu du nombre de participants.

Le groupe de 10 participants était composé de 5 agents de Sèvremont, 3 agents de Pouzauges, 2 de Saint Mesmin.

Le coût global de cette formation est de 1 440 € TTC, soit 144 € par participant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les demandes de remboursement suivant :

- 432 € à la Commune de Pouzauges,
- 288 € à la Commune de Saint Mesmin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Alexandra BITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

